MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 19/11/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°26/264

REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
10 Rue Boulbonne

Commune de Mazères *(Ariège)* en agglomération

Le Maire de MAZERES ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande formulée par **NET SERVICE** sis 6 chemin du Falga 09340 VERNIOLLE, en date du 10 Novembre 2026 ;

CONSIDERANT que pour permettre **un vidage et nettoyage de l'appartement au n°10 Rue Boulbonne,** il est nécessaire de réglementer le stationnement du **26 Novembre 2026 au 27 Novembre 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 :
Du 26 novembre 2026 au 27 novembre 2026 inclus, le stationnement sera interdit **au droit du n°10 Rue Boulbonne *09270 Mazères,*** et conformément au plan ci-joint ;

Article 2 : : Une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le service de la Police municipale afin d'informer les usagers de la voie publique des restrictions prévues par le présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, affiché en mairie et notifié aux services compétents. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative

Article 5 : La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 16/11/2026

Le **Maire**

*Louis **MARETTE***

MAIRIE DE MAZERES
LA MAIN ARMÉE POUR TE SERVIR
(Ariège)

Stationnement interdit

